

COMMISSION DE GESTION 2018  
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION  
SECURITE, INFORMATIQUE ET MANIFESTATION  
(SEC)

---

**OBJET : GESTION 2018**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La sous-commission chargée d'examiner le dicastère Sécurité, informatique et manifestation (SEC) pour l'année 2018, composée de Madame Sylvie TRUDU (commissaire) et Emmanuelle NEUKOMM (présidente rapporteur), s'est réunie à cinq reprises pour rencontrer les personnes en charge dudit dicastère et en visiter différents services. Des compléments d'informations lui ont également été apportés par courriels.

**1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS**

La sous-commission a procédé aux visites et entretiens suivants :

- **Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019, 10h – 12h, Hôtel de Police**, entretien avec Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND, Municipale
- **Vendredi 8 mars 2019, 8h30 – 12h, Hôtel de Ville**, entretien avec M. Philippe BROCCARD, Chef de service, et Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND, Municipale. Puis entretien avec Madame la secrétaire de la Municipale, à l'Hôtel de police
- **Lundi 11 mars 2019, 8h30 – 10h, Office de la population**, entretien avec Mme la Responsable de l'Office de la population et M. Philippe BROCCARD, Chef de service, puis visite des locaux
- **Lundi 25 mars 2019, 8h – 10h30, Hôtel de Police**, entretien M. Martin DE MURALT, Commandant de la PRM, et Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND, Municipale, puis visite de l'Hôtel de police
- **Mardi 30 avril 2019, 18h – 20h, Sauvetage de Morges**, visite des locaux et rencontre avec Monsieur le Président de la section SiSIL Morges (Emmanuelle NEUKOMM excusée)

Nous remercions vivement nos interlocuteurs pour leur disponibilité, leur attention et leur collaboration, ainsi que le personnel du dicastère pour le travail effectué durant cette année 2018 au service de la population morgienne.

**2. LE SEC : UN DICASTERE MULTIPLE. ENTRETIEN AVEC MME ANNE-CATHERINE AUBERT-DESPLAND, MUNICIPALE**

Sécurité, informatique et manifestation est un dicastère polymorphe ayant en charge des services et des problématiques multiples :

- Le service informatique et l'unité géomatique
- L'office de la population
- Les cultes
- Le stand de tir communal
- Le sauvetage
- La PRM (pour les tâches déléguées)

Son examen s'est ainsi révélé des plus instructifs, bien que tous les aspects de celui-ci n'aient pu être pris en considération de manière approfondie.

**Les structures intercommunales.** L'une des particularités du dicastère SEC est d'avoir « en charge » et/ou de prendre part, en la personne de sa Municipale, aux structures intercommunales de la PRM, du SIS Morget et de la PCi du District de Morges. Cette participation, de même que les missions assumées par ces structures pour Morges et les autres communes affiliées, ne sont toutefois pas de même nature pour les trois organismes.

La PRM est mandatée par la Ville pour assumer des tâches déléguées – police du commerce, inhumations, brigade des assistants de la sécurité publique et unité signalisation –, soit des missions spécifiquement demandées par Morges. En effet, chaque commune affiliée à la PRM définit elle-même les tâches qu'elle souhaite confier à l'association intercommunale, en plus des missions premières de sûreté/sécurité qui sont les devoirs de base de la police (police secours, police de proximité et contrôle du trafic). Morges paie donc ces prestations spécifiques, largement contrebalancées par les recettes que ces mêmes prestations permettent à la commune d'engranger. La Municipale, en tant que représentante de la Municipalité, est membre du Comité de direction de la PRM, dont elle assume actuellement la Présidence.

Le SIS Morget et la PCi, quant à eux, répondent aux mêmes missions pour toutes les communes affiliées, sans spécificités territoriales. Morges verse à ces deux structures une subvention. Dans le cas du SIS Morget, la Municipale est membre du Comité de direction. Dans celui de la PCi, Morges, en la personne de sa municipale, n'est « que » membre de l'Association intercommunale : rappelons toutefois que son poids au sein de celle-ci est important, puisque le nombre de voix par commune lors de votes est défini au prorata du nombre d'habitants de celle-ci.

La PRM, dans l'exercice de ses missions de base, comme le SIS Morget et la PCi district de Morges, sont examinés par la commission de gestion de leur conseil intercommunal. Aussi, n'avons-nous pas obtenu de réponse aux questions liées à ces deux dernières structures, notamment à l'avancement des recherches pour le nouvel emplacement de la caserne, ni le calendrier de travail mis en place pour celui-ci.

Peut-on estimer le taux d'occupation que représentent ces différentes structures intercommunales pour les services communaux morgiens ? Pour Madame la Municipale, on ne peut pas le calculer, hormis les forfaits établis pour la gestion informatique de la PRM et du SIS Morget, dont se charge le service informatique. Dans tous les cas, la représentation de Morges au sein de ces structures nécessite diplomatie et sens politique pour sa Municipale.

**Stand de tir du Boiron.** Rappelons qu'il s'agit ici d'une structure morgienne sur le territoire de Tolochenaz, pour l'exploitation de laquelle les deux communes avaient une convention, qui ne sera plus reconduite au-delà d'octobre 2019. Concernant la possibilité d'aménagement du stand de tir existant sur la commune d'Echichens en vue de l'accueil des tireurs du Boiron, la Municipale nous informe que ladite commune a simplement dit non. Et que, comme le mentionne le rapport, « des discussions sont actuellement en cours avec une Commune de la région »<sup>1</sup>.

**Sauvetage de Morges.** Rappelons que si la Ville donne une subvention annuelle au sauvetage morgien, elle n'a aucun pouvoir décisionnel au sein de celui-ci. Elle en est un membre parmi d'autres, ne faisant que prendre part aux assemblées générales.

**Cultes – église catholique.** Morges est membre de l'association de communes des paroisses de Morges et région, qui réunit 28 communes. Selon les obligations légales qui sont les siennes à l'égard des Églises reconnues comme institutions de droit public – soit l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV) et l'Eglise catholique romaine, par la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud (FEDEC-VD) –, elle se doit notamment d'assumer l'entretien des lieux de cultes<sup>2</sup>. Elle a ainsi participé financièrement aux travaux intérieurs de l'église de Saint-François de Sales, participation établie au prorata du nombre de fidèles inscrits à la commune. Ces travaux courent sur plusieurs années : l'insonorisation en était le chantier majeur en 2018. A noter que des fresques ont été redécouvertes à cette occasion, et que l'édifice a été classé en note 1 aux Monuments historiques.

---

<sup>1</sup> Rapport de gestion SEC 2018, p. 9.

<sup>2</sup> Voir la loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP).

**Cultes – communauté israélite.** Morges n'a adressé aucune subvention à la Communauté Israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV) en 2018 car, selon la Convention qui la lie à la CILV et le recensement des pratiquants actifs sur le territoire communal mené par cette dernière, leur nombre était inférieur à 10. Or c'est là le nombre minimal pour qu'une commune ayant ratifié cette Convention doive subventionner la Communauté.

### 3. ENTRETIEN AVEC MADAME LA SECRETAIRE DE LA MUNICIPALE

Le poste de secrétaire à 50% pour la Municipale en charge du dicastère SEC – dont 10% sont dédiés à la tenue du registre des entreprises de la Ville à l'Office de la population –, présenté au Conseil communal via le préavis du budget morgien 2017, a été pourvu au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette commission de gestion a ainsi été l'occasion d'un entretien avec Madame la secrétaire. Il en ressort une satisfaction partagée, tant du point de vue de la secrétaire que de la Municipale, quant à la pertinence et l'intérêt de ce poste. Madame la secrétaire, dans les 40% dédiés au secrétariat SEC, assure ainsi le suivi administratif avec le greffe, et diverses autres tâches de secrétariat, telles que la prise de PV ou la correction de textes par exemple. Elle s'occupe également des courriers de réponse suite aux demandes de manifestations reçues par la police du commerce via le site internet du canton. Son 40%, bien que largement occupé, lui paraît satisfaisant. Les 10% dédiés au registre des entreprises paraissent quant à eux moins adaptés à l'ampleur de la tâche.

### 4. LE SERVICE INFORMATIQUE : ENTRETIEN AVEC M. BROCCARD, CHEF DE SERVICE

Le service informatique comprenait au 31 décembre 2018 4 collaborateurs à 100%, soit 4 EPT. Il inclut également l'unité géomatique composée de 2 collaborateurs à plein temps, soit 2 EPT. Cette unité est encore complétée par une troisième personne à 50% qui, bien que travaillant dans les locaux du service, ne fait pas partie du personnel de la ville : elle est en effet engagée par l'Association CartoJuraLéman.

Si son effectif est des plus réduits, le rôle du service informatique n'en est pas moins essentiel au bon fonctionnement de toute l'administration morgienne, ainsi que des associations intercommunales qui l'ont mandaté pour gérer leur parc informatique. Il s'occupe ainsi de plus de 400 postes sur 25 sites, dont environ 220 pour l'administration communale. Il est également l'interlocuteur et le partenaire régulier, voire incontournable, des différents services dans la mise sur pied de leurs projets respectifs, dès lors que ceux-ci comprennent une partie informatique : il agit alors soit comme conseiller technique, soit comme gestionnaire de projet. Il a ainsi collaboré cette année 2018 avec le service comptable et le service RH pour le remplacement de leurs logiciels respectifs.

**Sécurité informatique et sauvegarde des données.** La définition et la mise en place d'une stratégie sécuritaire fait partie des tâches principales du service informatique et de son responsable. Celle-ci se déploie sur trois niveaux : la sensibilisation des collaborateurs d'abord, la sécurisation du réseau communal ensuite, la sécurisation des périphériques mobiles ayant accès au réseau enfin.

Les collaborateurs sont exposés à deux menaces principales : les courriels piégés (avec virus par exemple) et les tentatives malveillantes de leur soutirer des informations, même par téléphone. Le premier niveau sécuritaire est donc la sensibilisation régulière de tous les collaborateurs de la Ville à ces problématiques. Un renouvellement de la formule actuelle, soit une formation par groupe de vingt personnes de deux à quatre heures et répétée tous les deux ans, est actuellement en réflexion.

La sécurisation du réseau communal est assurée par différents outils informatiques tels que firewall, antivirus et antispam. Le service informatique emploie également un logiciel qui contrôle toutes les données transitant sur le réseau de manière anormale. Employant l'intelligence artificielle, il est capable d'apprendre des situations rencontrées. Si ce logiciel détecte un flux de données inhabituel, ou plusieurs essais erronés de connexion à la suite par exemple, il va le signaler.

Le dernier niveau sécuritaire concerne les périphériques mobiles (tablettes et mobiles, le plus souvent privés) utilisés par les collaborateurs pour se connecter au réseau interne. Cette année 2018, un nouveau système a été déployé sur tous les périphériques utilisés : sorte de « container informatique », celui-ci permet d'accéder de manière sécurisée aux données, calendriers et emails stockés sur les serveurs de la Ville. Il permet aussi de localiser l'appareil si nécessaire, et d'en effacer les données professionnelles à distance en cas de perte, de vol ou du départ du collaborateur. L'évolution actuelle du monde du travail et la pluralité des modalités de celui-ci – flexibilité des

horaires et des lieux, besoin d'accessibilité des données partout, voire tout temps – obligent à une sécurisation accrue de ces outils périphériques.

Quant à la sauvegarde des données, celle-ci s'effectue quotidiennement sur deux sites distincts, ce qui signifie pratiquement deux copies de sauvegarde dans deux bâtiments différents. La possibilité d'une copie de l'état de la dernière sauvegarde dans un *cloud* hors Morges, mais en Suisse, est actuellement à l'étude : cela permettrait d'avoir une troisième copie hors des locaux de la Ville. A noter que les sauvegardes sont conservées durant une année. Enfin, le service dispose d'un système permettant de récupérer les données en continu sur les dernières 24 heures, s'il devait y avoir un « gros crash » avant la sauvegarde quotidienne.

**Suppléance du chef de service.** Si le chef de service n'a pas officiellement de « bras droit » le suppléant en son absence, l'organisation mise en place au sein de son service permet toutefois à tous les collaborateurs de celui-ci d'intervenir sur tous les sujets techniques afin de résoudre au plus vite les problèmes rencontrés. Ainsi, seuls les aspects administratifs devraient attendre son retour pour être traités.

**Accessibilité au système comptable à distance.** L'installation en 2018 d'un nouveau serveur permettant l'accès au système comptable à distance s'inscrit dans ce besoin d'une plus grande flexibilité dans l'accès aux données, lié à la mobilité des collaborateurs. Ce système permet notamment aux employés et aux responsables de viser les factures de manière numérique. L'on n'a ainsi plus de « facture papier » passant de service en service, avec les risques de retard et parfois de perte que cela supposait jusqu'alors. Ce système permet aussi aux collaborateurs autorisés de consulter les comptes à distance et de procéder, selon leur degré d'habilitation, à diverses opérations. A noter que cela a également été mis en place pour les associations intercommunales pour lesquelles le service informatique officie en tant que prestataire de service.

**AVRIC – Association vaudoise des responsables informatiques communaux.** L'AVRIC réunit dix-huit des plus grandes communes du canton, soit les communes de plus de huit mille habitants. Les rencontres de l'Association permettent de nombreux et profitables échanges autour de problématiques partagées, comme la question sécuritaire notamment. Mais elles permettent aussi de développer des projets de manière collaborative, pouvant servir à plusieurs communes. Il en est ainsi du développement du logiciel de gestion des ports de plaisance en 2018. Le service informatique a proposé un cahier des charges pour le développement de ce logiciel aux communes intéressées, qui a ensuite été corrigé et amendé en collaboration avec celles-ci. Une convention a alors été signée entre la Ville et la communauté des intéressés, puis Morges a mandaté une entreprise pour le développement du logiciel en open source. Une fois celui-ci réalisé, les communes partenaires ont « acquis » le logiciel en participant à hauteur de dix pour-cent aux coûts de développement. Parmi celles-ci, La Tour-de-Peilz et Montreux notamment. D'autres communes sont également intéressées. Après que les coûts auront été couverts, si de nouvelles communes sont intéressées, les 10% qu'elles paieront seront investis dans les développements futurs du logiciel.

**Mandats auprès de différents services intercommunaux.** Plusieurs organismes intercommunaux – PRM, ARASMAC, ASIME, Morges Région Tourisme et le SIS Morget – mandatent le service pour gérer leur parc informatique. Ces mandats sont régis par des conventions comprenant trois niveaux ou types de prestations qui en déterminent le prix. Le premier niveau assure les services de base, soit une assistance technique, l'installation et la configuration des postes, l'accès sécurisé au réseau, le téléphone, le stockage des données sur les serveurs de la ville, etc. Un forfait est défini par poste de travail. Un second niveau concerne la fourniture des licences informatiques aux prix négociés par la Confédération pour les administrations publiques. Le coût dépendra alors évidemment du nombre de licences demandées. Enfin, un troisième niveau de service est offert en fonction des besoins des associations, en mettant à disposition certains logiciels. Les niveaux un et deux sont réévalués chaque année, le nombre de postes de travail pouvant changer.

**Fibre optique.** Après l'extension du réseau à la patinoire et au centre Couvaloup 12 en 2018, seuls trois bâtiments accueillant des services communaux ne sont pas encore reliés à la fibre optique. Il s'agit du centre de vie enfantine de Beausobre, de la maison des Scouts et de la piscine. Dans les deux premiers cas, leurs besoins informatiques sont minimes – à noter d'ailleurs que ces bâtiments n'appartiennent pas à la commune. Quant à la piscine, ne sachant pas ce que sera son devenir, son raccordement n'est pas pour l'instant envisagé. Rappelons que la fibre optique est installée à Morges depuis 2003 et que chaque fois qu'il y a des travaux, on place des tubes vides en prévision d'une

éventuelle future installation. La commune travaille aussi en bonne intelligence avec des entreprises privées, comme la Romande Energie, ainsi qu'avec le Canton, dans l'idée d'optimiser la structure existante : il peut alors s'agir de céder de la place dans des tubes pour faire passer la fibre du partenaire, ou lui laisser utiliser celle déjà installée. Notons aussi que la Ville loue de la fibre à des entreprises privées.

**Renouvellement du parc d'impression.** Suite au préavis 43.12/17 accepté par le Conseil communal le 7 février 2018, le service informatique a repensé et renouvelé le parc d'impression de l'administration morgienne. Le chef de service estime que l'économie annuelle s'élève entre 20'000.- et 30'000.- francs. Rappelant qu'on a imprimé plus d'un million de pages à la Ville en 2018 (pour plus de 760'000 feuilles), l'enjeu était en effet de taille. L'idée n'est pas de voir disparaître toute imprimante annexe, mais de réduire leur nombre en repensant une plus juste adéquation entre les besoins des collaborateurs, les capacités des copieurs/imprimantes choisis et leur positionnement physique dans les locaux. L'on est ainsi passé d'environ 70 imprimantes autonomes à une quarantaine de nouvelles machines. Cette diminution des imprimantes annexes et les nouvelles modalités d'utilisation des copieurs/imprimantes ont naturellement engendré une réduction des impressions, ainsi que de frais de tonners achetés et stockés. Notons toutefois qu'en 2018, le 80% des impressions lancées l'ont été en niveau de gris, ce qui témoigne de la sensibilisation et de la conscience des collaborateurs à leur « consommation » d'imprimés. Et précisons encore que tout le papier utilisé à la commune est du papier recyclé avec le label Blue Angel<sup>3</sup>.

**Recyclage du matériel et action solidaire.** Qu'advient-il du matériel informatique ainsi renouvelé ? Les imprimantes ont été recyclées par une entreprise spécialisée. Quant aux ordinateurs obsolètes, ils sont également recyclés, mais par une association lausannoise à vocation sociale qui, une fois le travail de contrôle et de nettoyage des contenus faits, donne ces ordinateurs à des associations à but non lucratif. Quant aux tonners encore utilisés à la commune, ils sont collectés par la Croix-Rouge qui récupère ainsi la valeur de leur recyclage.

**Guichet virtuel.** Quatre premiers formulaires ont été mis en ligne en août 2018, avec un succès de plus en plus marqué depuis novembre 2018. Il s'agit des formulaires de demande d'attestation d'établissement, de renseignements, d'inscription aux marchés et d'inscription d'un chien. Deux critères ont présidé au choix de leur mise en ligne : la faisabilité juridique de celle-ci et le nombre de sollicitations reçues pour chaque document. En effet, certaines pièces ne peuvent légalement être mises en ligne et d'autres sont trop peu demandées pour que cela soit pertinent. La décision a été prise en concertation avec les services concernés, puis validée par la Municipalité. Le développement de cette mise en ligne a été confié à une structure externe. Ces premières mises en ligne se révélant encourageantes, le souhait d'augmenter ces prestations a été exprimé, bien que la réflexion n'ait pas été menée plus avant pour l'heure.

## **5. OFFICE DE LA POPULATION : ENTRETIEN AVEC M. PHILIPPE BROCCARD, CHEF DE SERVICE ET MME LA RESPONSABLE DE L'OFFICE DE LA POPULATION**

**Aménagement d'une salle d'attente.** A l'occasion de la visite des locaux, la sous-commission a pu constater l'aménagement fort réussi d'une salle d'attente à l'attention des usagers. Celle-ci comprend notamment un signal visuel clair qui indique à ceux-ci quand un guichet est libre et qu'ils peuvent s'y rendre, assurant ainsi une plus grande discrétion et confidentialité aux autres usagers déjà en entretien aux guichets.

**Personnel, organisation du travail et accueil du public.** Au 31 décembre 2018, l'Office de la population comprenait 9 collaborateurs, pour 5.4 EPT. Le personnel est formé pour être polyvalent et pouvoir ainsi répondre à toutes les sollicitations. Tous les collaborateurs sont donc amenés à s'occuper de diverses tâches à tour de rôle, dont la réception du public au guichet. Celle-ci s'organise par demi-journée (en moyenne 6 demi-journées pour un collaborateur à plein temps), pour deux raisons majeures : d'une part pour que le collaborateur ayant reçu l'utilisateur puisse directement instruire et traiter son dossier (environ 30 dossiers par collaborateur) ; d'autre part car il s'agit d'un poste de contact passablement exigeant en terme d'attention. L'accueil qui y est réservé est très important, car il s'agit aussi d'une des cartes de visite de la Ville, l'Office étant souvent un des

---

<sup>3</sup> Sur ce label, voir : <https://www.blauer-engel.de/en/>

premiers lieux de contact entre l'utilisateur et l'administration morgienne. Chaque membre de l'équipe est ainsi spécifiquement formé à la réception du public chaque année. Cette formation comprend deux modules différents de deux à trois jours, dont l'enseignement est donné par le CEP au Mont-sur-Lausanne : « Communiquer et collaborer dans la diversité culturelle » (mobiliser des outils et connaissances spécifiques pour mieux communiquer et collaborer avec ses publics d'origine migrante dans le cadre professionnel), et « communiquer : écouter et se faire entendre » (prêter une véritable attention à son interlocuteur en le laissant s'exprimer et en prenant en compte ses propos, et savoir exprimer sa pensée de manière claire et avec tact, et vérifier que son message est bien reçu).

**Emploi du terme « Mademoiselle ».** Si le terme « Mademoiselle » a encore été utilisé en 2018, celui-ci n'aura désormais plus cours, la Municipalité ayant validé, dans sa séance du 18 mars 2019, une directive en matière de rédaction épïcène. Ainsi, le terme « Madame » sera désormais employé dans les formulaires administratifs et dans la correspondance émanant de l'Office de la population – comme des autres services de la Ville – quel que soit le statut civil de la dame en question.

## 6. LA PRM : ENTRETIEN AVEC M. MARTIN DE MURALT, COMMANDANT DE LA PRM

*Nota bene* : l'entretien n'a porté que sur les tâches déléguées pour lesquelles la Ville de Morges mandate spécifiquement la PRM, soit la police du commerce, les inhumations, la brigade des assistants de la sécurité publique et l'unité signalisation.

**Contrat liant la Ville de Morges et la PRM.** Le contrat qui lie la Ville de Morges et la PRM en ses tâches déléguées ne fait pas l'objet d'un renouvellement régulier car il s'agit d'un contrat cadre comprenant une liste des prestations assez large, englobant presque tous les cas de figures. Il ne nécessite ainsi pas de révision régulière ou d'avenant.

**Révision du règlement et des statuts de la PRM.** La révision du règlement de la PRM est un processus long qui comprend plusieurs étapes. La première a été la mise sur pied d'un groupe de travail interne qui, après étude d'autres règlements de police existants, a fait des propositions techniques de modification. Celles-ci ont ensuite été discutées au Comité de direction, puis soumises pour avis juridique au Service des communes et du logement de l'État de Vaud (SCL). Après ce retour, le règlement révisé sera soumis aux différents conseils des communes partenaires, puis au conseil intercommunal. Ce travail demande également une modification des statuts, sur laquelle le travail se mène en parallèle.

**Les tags et graffitis.** Il faut ici clairement faire la distinction entre tag et graffiti. Si le premier est une inscription faite à la va-vite, le second comprend une dimension artistique et est le fruit d'un travail de plusieurs heures. Ce dernier n'est ainsi généralement pas problématique pour la PRM. Le tag, en revanche, l'est bien davantage ! En effet, il apparaît de manière évidente qu'un tag en « appelle » un autre. Aussi la meilleure stratégie à cet égard et de procéder à son nettoyage le plus rapidement possible. Cela est aisé sur le domaine public, car les services concernés – PRM et Propreté urbaine – collaborent très bien. En effet, dès qu'un tag est repéré sur le domaine de la Ville, il est généralement effacé dans les 4 heures ouvrables qui suivent. A noter également l'emploi de matériaux plus aisément nettoyables dans les espaces publics, tels que des catelles ou des peintures lavables, comme c'est le cas notamment du passage sous-route qui conduit à la gare. Ce même passage comprend aussi une verrière ornementée de feuillages « sprayés » : un espace ainsi « habillé » est généralement moins tagué. Le cas du tag sur une propriété privée est plus délicat : en effet, il faut d'abord que le propriétaire souhaite déposer plainte, et qu'il procède ensuite au nettoyage du mur, ce qui ne va pas de soi pour tous. A noter encore que la police cantonale a une cellule spécifiquement dédiée à cette thématique, qui tient un registre des tags et graffitis. La PRM fait-elle de la prévention à cet égard ? Celle-ci est plutôt du ressort du service social. Pour les services de police, la meilleure prévention reste l'effacement le plus rapide possible du tag.

**Le stationnement en ville.** Le stationnement est une source de revenu important, tant grâce aux recettes des horodateurs et parcomètres (44 en tout sur la commune) que grâce aux amendes infligées. Les comptes 2018 en attestent en effet, avec un bénéfice de CHF 2'110'897.-. La brigade des assistants de sécurité publique est ainsi fortement présente sur le territoire et procède à un contrôle très régulier des voitures stationnées. Cette présence est soutenue par une volonté politique

claire, mais également motivée par un souci d'accessibilité du centre-ville aux automobilistes, en évitant les « voitures-ventouses » et en faisant ainsi « tourner » les places de stationnement.

**Vélos abandonnés.** Suite à l'interpellation d'une conseillère communale sur les vélos abandonnés, la PRM a entrepris un travail important de « nettoyage » des parcs à vélos en 2018. Pour rappel, les vélos en état de rouler non réclamés, ou dont le propriétaire n'est pas identifié, sont conservés un an à la fourrière. S'ils ne sont pas réclamés, ils sont alors donnés à une association. Les modèles en trop mauvais état sont directement éliminés.

**Le parking du Port du Petit-Bois.** Suite aux interpellations répétées d'une conseillère communale concernant les camions stationnant de manière illégale sur le parking du Port du Petit-Bois, l'unité de signalisation a procédé à une modification de la signalisation en place – décrite comme peu claire –, et la brigade des assistants publics a intensifié les contrôles sur les lieux durant 4 à 6 semaines. D'après le commandant, il apparaît que plusieurs contrevenants n'avaient pas même conscience d'être en infraction du fait du manque de clarté de la signalisation alors existante. Cette clarification semble d'ailleurs n'avoir pas fait que des heureux, plusieurs privés s'étant également fait amendés.

**Visite du nouvel Hôtel de police.** Comme l'année dernière, la sous-commission a eu l'opportunité de visiter le nouvel Hôtel de police dont la PRM a pris possession le 1<sup>er</sup> décembre 2017. Celle-ci y est désormais bien installée et, aux dires de son commandant et des différents usagers rencontrés, en est très satisfaite. Parmi les nombreux avantages qu'offre ce nouveau bâtiment, mentionnons ici le parcours des personnes interpellées pour entrer dans les locaux, puis pour cheminer à l'intérieur de ceux-ci, tout à fait distinct des cheminements des autres usagers.

## 7. SAUVETAGE DE MORGES : VISITE ET DISCUSSION AVEC SON PRESIDENT

Selon l'usage, une délégation de la commission de gestion 2018 a été reçue par le Président du Sauvetage de Morges. Après la visite des locaux, la discussion s'est poursuivie autour d'une agape. Nous remercions ici vivement Monsieur le Président pour son sympathique accueil.

La commission de gestion salue le travail accompli par les 115 bénévoles – dont 80 membres actifs – inscrits au Sauvetage de Morges au 31 décembre 2018. De mars à octobre, ils ont assuré une permanence durant les weekends et jours fériés, ainsi que durant de nombreuses soirées, et ont également été présents lors des multiples régates et divers événements lacustres se tenant durant la belle saison. Au cours de l'année 2018, les sauveteurs bénévoles ont été alarmés à 96 reprises : environ 2/3 des cas étaient bénins, environ 1/3 de gravité moyenne et deux cas considérés comme graves. Cela représente 185 personnes secourues ou assistées l'année dernière. Pour mener à bien ce travail important, le Sauvetage fonctionne avec un budget annuel d'environ CHF 50'000.- Un peu moins des 2/5 de celui-ci sont assurés grâce aux dons privés, soit environ CHF 20'000.- Les soutiens cantonaux et communaux n'en couvrent que 1/5, avec des subsides respectifs de CHF 4'000.- et CHF 6'000.-, ce dernier montant demeurant inchangé depuis plus de 35 ans. Les autres sources de revenus sont liées à différents stands ou événements assumés par l'équipe.

La flotte actuelle comprend trois embarcations, dont le Juste Lagier qui, bien qu'il ne soit plus utilisé pour le sauvetage, est conservé pour sa valeur patrimoniale. Ce canot a d'ailleurs été rénové l'année dernière grâce à une levée de fonds auprès de diverses entreprises, organismes et privés, et grâce au soutien de la commune.

## 8. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

<b>Voeu N° 5 – 2012 :</b> Que la Municipalité examine la possibilité de désigner une Commission de police qui offre à la population une meilleure garantie de neutralité.
---

### Réponse de la Municipalité

Conformément à la Loi sur les communes (LC) et la Loi sur les sentences municipales (LSM), toutes les municipalités morgiennes successives, depuis au moins le 4 décembre 1966 (information résultant de la recherche rapide d'une trace écrite dans les archives communales) ont choisi et décidé de

déléguer l'exercice de la Commission de police à un fonctionnaire supérieur de police, comme le prévoit la Loi.(...)

L'introduction du Code de procédure pénale (CPP) a modifié la pratique en vigueur dans le Canton de Vaud. En effet, la Commission de police n'est plus soumise à la Loi sur les sentences municipales (LSM), mais bien au CPP, qui institue l'autorité pénale compétente en matière de contravention, laissant libres les cantons de désigner celle-ci dans les limites légales imposées par le CPP.

La Commission de police de la PRM est composée d'un président et de son remplaçant. Pour répondre aux exigences de la charge, ils sont entourés d'une greffière.

Cette Commission de police, que l'on peut qualifier de professionnelle, fonctionne depuis 1994 avec ces personnes, sans anicroche.

Le nombre de dossiers traités par la Commission de police oscille entre 5'000 et 6'500 par an, les audiences sont au nombre de 10 à 13 annuellement. Le travail commence avec l'analyse des rapports de dénonciation et des dossiers transmis automatiquement en fonction de la procédure. Il se poursuit par la rédaction des ordonnances pénales, par la tenue d'audiences, par la rédaction de procès-verbaux d'audition, par le suivi du paiement du dossier et par la mise au contentieux et/ou de la conversion de l'amende en jours d'arrêts.

Cette manière légale de procéder offre une grande garantie de neutralité. Toutes les communes vaudoises de plus de 10'000 habitants appliquent cette délégation de compétence à un fonctionnaire supérieur de police à l'exception de Lausanne et de La Riviera, qui en raison du nombre élevé de dossiers, ont nommé un ou plusieurs fonctionnaires spécialisés. La Municipalité refuse ce vœu.

#### Etat de situation 2018

La Municipalité a demandé à la Police Région Morges d'étudier différentes variantes.

#### Proposition de la Commission de gestion

La Commission propose de maintenir ce vœu.

**Vœu N° 7 – 2013** : Que la Municipalité reconsidère la situation des prestations du Service informatique au sujet des nombreuses applications « maison » développées sous Access et propose, le cas échéant, un préavis au Conseil communal pour assurer la pérennité de celles-ci.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Elle précise toutefois que, conformément aux attributions qui lui sont confiées, l'engagement du personnel communal est de son ressort (art. 42 LC) et les conditions font l'objet d'un contrat collectif de travail, accepté par le Conseil communal le 29 juin 2011. S'agissant de la création de nouveaux postes à caractère stratégique, la Municipalité a admis l'usage d'un dépôt de préavis auprès du Conseil communal.

#### Etat de situation 2018

Bien que ce soit maintenant du ressort de l'ASIME, l'application Access Taoté utilisée par le cabinet dentaire a été supprimée et remplacée par un nouveau logiciel nommé Dentagest. D'autres applications suivront en 2019.

#### Proposition de la Commission de gestion

Des discussions tenues avec le chef de service de l'informatique, il apparaît qu'il reste aujourd'hui 10 développements Access « maison » encore en fonction, sur les 13 précédemment mis en place. Cela n'est toutefois pas considéré par le chef de service comme problématique, plusieurs de ces différents développements « maison » étant de petits modules non essentiels à la bonne marche de l'administration et fonctionnant à ce jour très bien. C'est le cas, par exemple, de la billetterie du théâtre. La volonté est toutefois de procéder progressivement à leur remplacement, ce qui prendra environ 10 ans. En 2019, le chef de service espère en remplacer 3, dont le 2<sup>e</sup> logiciel « maison » conséquent, Socrate, qui gère les restaurants scolaires, les devoirs surveillés ainsi que les camps d'été. La Commission propose de maintenir ce vœu.



**Voeu N° 3 – 2015** : Que la Municipalité réfléchisse à une solution pour offrir plus de places de parking aux parents pour la reprise-minute de leurs enfants dès 16 h 30; une option pourrait être le déplacement des deux bus de Sylvana sur le parking de Beausobre après le ramassage des enfants l'après-midi, vers 16 h 30. Ainsi, deux places de parking supplémentaires seront dégagées.

#### Réponse de la Municipalité

Bien que la difficulté du stationnement à Sylvana ne pose pas de problème important et régulier, la question sera analysée entre les Services JSSL et SPSI, afin de trouver une solution meilleure. La Municipalité accepte ce vœu.

#### Etat de situation 2018

Une solution a été trouvée, la Municipalité a accepté de créer 3 places dépose-minute supplémentaires le long du chemin du Banc-Vert. La Municipalité propose de classer ce vœu.

#### Proposition de la Commission de gestion

La Commission propose de maintenir ce vœu.

**Voeu N° 4 – 2015** : Que la Municipalité réaménage la salle des guichets de l'Office de la population, qui constitue la "vitrine" de la Commune, de sorte qu'elle soit à la hauteur de son nom : "accueil".

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité va examiner attentivement la problématique avec les responsables de l'Office de la population et corrigera, si nécessaire, la configuration des guichets. La Municipalité accepte ce vœu.

#### Etat de situation 2018

La salle des guichets a été réaménagée, la peinture a été refaite et les tableaux enlevés. De plus, suite au départ de Police Région Morges, une nouvelle salle d'attente a été mise à disposition des usagers. Dès lors et sauf avis contraire, ce vœu sera classé.

#### Proposition de la Commission de gestion

La Commission accepte de classer ce vœu.

**Voeu N° 4 – 2016** : Que la Municipalité communique au Conseil communal le calendrier de la révision des statuts de la PRM.

#### Réponse de la Municipalité

Nous demanderons au CODIR de la PRM son agenda, que nous vous transmettrons. La Municipalité accepte ce vœu.

#### Etat de situation 2018

Le Comité de direction s'est réuni à six reprises et la première ébauche du futur Règlement de police a été finalisée. Dès 2019, les démarches ci-après devront être réalisées :· la première ébauche sera soumise au Service des communes et du logement pour avis de droit et elle sera adaptée en conséquence.· L'avant-projet de texte sera transmis aux Municipalités partenaires pour consultation.· Après modification, il sera à nouveau transmis aux Municipalités afin que chacune le soumette à son Bureau du Conseil communal/général, qui devra nommer une commission.· Après adaptation, le préavis, comprenant le projet définitif de modification du Règlement de police, sera soumis à chaque Conseil communal/général, lequel ne pourra être qu'accepté ou refusé.· Dès l'adoption par chaque commune, le Règlement de police sera soumis au Conseil d'Etat pour approbation. La révision des statuts interviendra dès 2019.

#### Proposition de la Commission de gestion

La Commission propose de maintenir ce vœu jusqu'à ce que préavis ait été déposé auprès du Conseil communal.

**Vœu N° 6 – 2016** : Que la Municipalité envisage de compléter les mesures de primo-information déjà en place à l'Office de la population par une permanence d'information (samedi matin) destinée aux nouveaux arrivants. À l'image de ce qui se fait dans d'autres Communes (par ex. Yverdon-les-Bains), cette permanence assurée par des personnes elles-mêmes issues de la migration permettrait aux nouveaux venus d'obtenir les renseignements importants, si possible dans leur langue.

#### Réponse de la Municipalité

Ce projet est actuellement à l'étude au sein de la Direction cohésion sociale et logement. Dans le cadre de la Commission consultative d'intégration Suisses-Etrangers, un groupe de travail "primo-information" réfléchit à la mise en place d'actions dans ce sens. La cheffe de service, nouvellement désignée "répondante intégration" par la Municipalité, participe à des réseaux d'échanges sur cette thématique. La Municipalité accepte ce vœu.

#### Etat de situation 2018

Le projet d'information de population est en cours au sein de la Direction Cohésion sociale et logement. Des séances mensuelles seront prévues dès 2019. Dès lors et sauf avis contraire, ce vœu sera classé.

#### Proposition de la Commission de gestion

La Commission propose de maintenir ce vœu.

**Vœu N° 3 – 2017** : Que la Municipalité mette tout en œuvre pour conserver un stand de tir à 300 mètres, 50 mètres et 25 mètres à Morges ou dans une commune limitrophe, et informe régulièrement le Conseil communal sur l'avancement des démarches.

#### Réponse de la Municipalité

Il sera répondu à ce vœu dans le cadre de la motion déposée le 2 mai 2018 par M. Steven Kubler, Conseiller communal. La Municipalité accepte ce vœu.

#### Etat de situation 2018

La Municipalité se déterminera sur la motion dans le premier semestre 2019.

#### Proposition de la Commission de gestion

La Commission propose de maintenir ce vœu jusqu'à qu'une solution, répondant à l'obligation légale de mise à disposition d'un stand de tir, ait été trouvée.

**Vœu N° 4 – 2017** : Que la Municipalité permette aux associations morgiennes à but non lucratif reconnues d'utilité publique de disposer, dans le cadre de leurs appels aux dons et soutiens, des listes d'adresses dont elles ont besoin.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte d'appliquer ce vœu sous réserve de l'application des articles 13 à 15 de la LPrD (loi sur la protection des données), par lesquels le demandeur est tenu de signer une déclaration par laquelle il s'engage : 1. à ne pas communiquer les renseignements qui ont été transmis à des tiers, ni à les utiliser à une autre fin que celle annoncée; 2. à accorder à toute personne l'objet de la transmission, l'accès aux données la concernant et le droit d'en connaître la provenance; 3. à transmettre incessamment à la Municipalité tout recours ou plainte qui lui parviendrait; 4. à procéder à toute modification ou suppression de données requise par la Municipalité; 5. à détruire les renseignements qui ont été transmis après utilisation.

## Etat de situation 2018

La Municipalité applique les règles ci-dessus. Dès lors et sauf avis contraire, ce vœu sera classé.

## Proposition de la Commission de gestion

Après discussion avec le président du Sauvetage, il apparaît que les listes d'adresses ne sont pas communiquées, mais que l'envoi postal est directement assumé par les services de la ville (dans ce cas précis, il s'agissait de 902 envois à CHF 0.56/lettre, pour un montant total de CHF 505.00). La Commission accepte de classer ce vœu.

## **9. CONCLUSION**

Suite aux différentes entrevues et visites auxquelles la sous-commission a pris part durant les mois de mars et avril 2019, celle-ci atteste du bon fonctionnement du dicastère Sécurité, informatique et manifestation. Elle salue et remercie ici une nouvelle fois les collaborateurs et chefs de service de celui-ci pour leur travail et leur engagement au service des Morgiennes et Morgiens.

Pour la commission de gestion :

Le président

Michaël Fürhoff

Pour la sous-commission SEC :

La présidente

Emmanuelle Neukomm